

## Super Duper

Révision :

Version : 1.0

**Nom du produit :** Super Duper  
**Code du produit :**  
**N° de FDS :** MS070623SD  
**Utilisation recommandée :**

- Lubrifiant, nettoyant
- Commercial / Industriel / Résidentiel
- Ce produit est destiné à être utilisé tel quel et ne doit pas être mélangé. Toute utilisation autre que celle prévue n'est pas recommandée.

**Usages déconseillés :**

**Fabricant :**  
**TOOLWAY INDUSTRIES LTD.**  
 1-280 Hunter's Valley Road,  
 Woodbridge (On) Canada  
 L4H 3V9

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

1-888-CANUTEC (226-8832) (Amérique du Nord) et/ou  
 1-613-996-6666 (international)

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classement du produit non dilué**

Catégorie « Lésions oculaires » 2B H320 : Provoque une irritation des yeux

**Mentions de danger :** Avertissement H320 : Provoque une irritation des yeux

**Conseils de prudence :** Avertissement H320 : Porter un équipement de protection oculaire. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Dangers pour la santé non classés ailleurs :** Cette substance ou ce mélange ne contient pas de composants qui sont persistants, bioaccumulables ou toxiques.

**Dangers physiques non classés ailleurs :** Ne s'applique pas.

### 3 COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

**Ingrédients classés**

Éther de diéthylèneglycol et de monométhyle	111-90-0	5 à 10 %
Acide élaïnique	(112)-80-1	10 à 20 %
Alkylpolyglycoside	68515-73-1	0 à 5 %

### 4. PREMIERS SOINS

**Produit non dilué :**
**Yeux :** Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Peau :** Se laver avec de l'eau et du savon. Aucune mesure de premiers soins précise n'est requise.

**Inhalation :** Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

**Principaux symptômes et effets :** Aucune information disponible.

**Attention médicale immédiate et traitement spécial requis :** Ne s'applique pas.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Méthodes spécifiques :** Eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse.  
**Moyens d'extinction appropriés :** Éteindre le feu à l'aide d'un agent approprié à celui-ci.  
**Dangers spécifiques :** Aucun danger connu.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par MSHA ou NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** Aucune information disponible.

## 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Mesures de précautions individuelles :** Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8.).  
**Mesures de précautions environnementales et méthodes de nettoyage :** Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber le déversement avec des matières inertes (par exemple, du sable sec ou de la terre), puis jeter les matières inertes dans un conteneur pour déchets chimiques. Rincer à l'eau pour le nettoyage final. Ne pas jeter dans les égouts.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention :** Éviter tout contact avec les yeux. POUR USAGE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL SEULEMENT.

**Entreposage :** Garder hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Ne s'applique pas.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Lignes directrices en cas d'exposition :**

**Éther de diéthylèneglycol et de monométhyle :** limite d'exposition permise : 20 ppm, limite maximale : 40 ppm.

**Produit non dilué :**

**Mesures d'ingénierie visant à réduire l'exposition :**

Une bonne aération devrait suffire pour contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux :** Lunettes de sécurité avec écrans latéraux conformes à la norme EN166.  
**Protection des mains :** Gants en nitrile.  
**Protection de la peau et du corps :** Aucun équipement de protection individuelle n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection individuelle n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité dans le domaine industriel.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique :** liquide

**Taux d'évaporation :** Aucune information disponible

**Seuil olfactif :** Aucune information disponible.

**Point/plage de fusion :** Indéterminé.

**Température d'auto-inflammation :** Aucune information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants :** solvants organiques.

**Densité (gravité spécifique) :** 0.9 kg/l

**Masse volumique apparente :** Aucune information disponible.

**Point d'éclair (°F) :** > 200 °F > 93 °C

**Viscosité :** 5 mPa

**Composé organique volatil :** 0 %\*

**Tension superficielle :** 29 mN/m

**Combustion persistante :** Ne s'applique pas

**Limites d'explosion :** - supérieure : Indéterminé - inférieure : Indéterminé

**Couleur :** Jaune ambré clair

**Odeur :** Typique

**Point/plage d'ébullition :** Indéterminé.

**Température de décomposition :** Indéterminé.

**Solubilité :** Soluble dans les solvants organiques.

**Densité relative (par rapport à l'eau) :** .9

**Concentration de vapeur :** Aucune information disponible.

**Pression de vapeur :** Aucune information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Aucune information disponible.

**Phosphore élémentaire :** non

**pH :** ≈ 5,5 à 6 10 g/l

**Corrosion des métaux :** Non-corrosif pour les métaux

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Ne s'applique pas.
<b>Stabilité :</b>	Le produit est stable.
<b>Produits dangereux résultant de la décomposition :</b>	Aucun danger n'est raisonnablement prévisible.
<b>Matières à éviter :</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits ou substances chimiques, sauf indication contraire dans le mode d'emploi.
<b>Conditions à éviter :</b>	Protéger contre la chaleur et la lumière du soleil.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### **Informations sur les voies d'exposition probables :**

Contact cutané, inhalation, contact avec les yeux

### **Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques d'une exposition à court et à long terme Contact**

**cutané :** Peu susceptible d'être irritant dans des conditions d'utilisation normales

**Contact avec les yeux :** Irrite les yeux

**Ingestion :** Aucune information disponible.

**Inhalation :** Aucune information disponible.

**Sensibilisation :** Aucun effet connu.

**Dangers pour les organes (exposition unique) :** Aucun danger connu.

**Dangers pour les organes (exposition unique) :** Aucun danger connu.

### **Mesures numériques de la toxicité**

**ETA - Oral (mg/kg) :** >2000 mg/kg

**ETA - Dermique (mg/kg) :** >2000 mg/kg

**ETA - vapeurs, gouttelettes (mg/l) :** >Aucune mortalité n'a été observée à la concentration maximale

## 12. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Écotoxicité :** Toxicité pour les poissons CL50 >100 mg/l, 96 heures

**Persistence and dégradabilité :** Ce produit est considéré comme facilement biodégradable.

**Bioaccumulation :** Aucune bioaccumulation n'est attendue (K<sub>oc</sub>≤4)

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne contamine pas l'eau, la nourriture, les aliments destinés aux animaux lors du stockage ou de l'élimination.

### **Déchets de résidus ou de produits non utilisés (produit non dilué) :**

Ce produit, tel qu'il est vendu, ne constitue pas un déchet dangereux s'il est jeté ou éliminé conformément à la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Il incombe à l'utilisateur du produit de disposer du produit de manière conforme aux exigences de la *Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)* en matière d'élimination des déchets dangereux. Éliminer conformément à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux en vigueur.

### **Entreposage de pesticide :**

Consulter l'étiquette du produit.

### **Élimination des pesticides :**

Consulter l'étiquette du produit.

### **Élimination des contenants :**

Consulter l'étiquette du produit.

Classe de danger RCRA (produit non dilué) :

## 14 INFORMATION POUR LE TRANSPORT

### DEPARTMENT DES TRANSPORTS (DOT). TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD). CODE IMDG :

L'information ci-dessous décrit la classification complète du produit à des fins de transport. Cette description ne tient pas compte des dimensions de l'emballage du produit, qui peuvent faire l'objet d'exceptions en ce qui a trait à la quantité, conformément aux règlements de transports applicables. Pour l'expédition de matières dangereuses, veuillez consulter un spécialiste de l'expédition de matières dangereuses afin de déterminer si des exceptions s'appliquent à votre envoi.

Description du bon de connaissance du DOT : NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### Stocks internationaux selon le numéro CAS

*Toxic Substances Control Act (TSCA)* Tous les composants sont répertoriés ou exemptés

Proposition 65 : Ne contient aucun produit chimique figurant sur dans la proposition 65, y compris d'éventuelles impuretés.

*Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA) / Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA)*

## 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle d'évaluation : (Faible danger) 0 - 4 (Danger extrême)

Santé : 1

Inflammabilité : 1

Instabilité : 0

Dangers particuliers : Aucun répertorié.

Révision :

Version : 1.0

Motif de la révision :

Préparé par : SS

Conseils supplémentaires :

*Avis au lecteur : Ce document a été préparé à partir de données provenant de sources considérées comme techniquement fiables. Il ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des informations qu'il contient. Les conditions actuelles d'utilisation et de manipulation sont indépendantes de la volonté du vendeur. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer toutes les informations à sa disposition lorsqu'il utilise le produit pour un usage particulier et de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales applicables.*